



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 juillet 2025  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

### Huitième session

Genève, 17-19 novembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session de la Réunion des Parties

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 17 novembre 2025 à 10 heures\*

## I. Ordre du jour provisoire

### Travaux préparatoires

1. Ouverture des travaux préparatoires.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Établissement de la version finale des documents en souffrance.

### Débat général

4. Ouverture du débat général.
5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention.
6. Questions de fond :
  - a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques ;
  - b) Participation du public au processus décisionnel ;

\* La huitième session de la Réunion des Parties à la Convention aura lieu juste avant la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (21 novembre 2025). Un débat conjoint de haut niveau se tiendra sous les auspices des deux Réunions des Parties le 20 novembre 2025. L'ordre du jour provisoire du débat conjoint de haut niveau fera l'objet d'un document distinct. De plus amples informations sont disponibles sur la page Web consacrée aux deux sessions : <https://unece.org/environmental-policy/events/MoP8-MoPP5-JHLS>.



- c) Accès à la justice ;
  - d) Organismes génétiquement modifiés.
7. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention :
- a) Mécanisme d'établissement de rapports ;
  - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions :
    - i) Comité d'examen du respect des dispositions ;
    - ii) Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement ;
  - c) Renforcement des capacités.
8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes :
- a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe ;
  - b) Promotion des principes de la Convention ;
  - c) Synergies entre la Convention et d'autres accords et processus multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement ;
  - d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio et à l'objectif de développement durable n° 16.
9. Programme de travail et fonctionnement de la Convention :
- a) Exécution du Programme de travail pour 2022-2025 ;
  - b) Futur programme de travail pour 2026-2029 ;
  - c) Dispositions financières.
10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.
11. Élection du (de la) Président(e), des Vice-Président(e)s et des autres membres du Bureau.
12. Date et lieu de la neuvième session ordinaire.
13. Questions diverses.

## II. Annotations

La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa huitième session du 17 au 19 novembre 2025, à Genève. Le débat conjoint de haut niveau entre les Réunions des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants aura lieu le 20 novembre 2025.

La session sera divisée en une phase de travaux préparatoires et un débat général. La phase de travaux préparatoires aura lieu le lundi 17 novembre à partir de 10 heures. Elle permettra d'achever l'élaboration des éventuels documents en souffrance. La fin d'après-midi et la soirée seront consacrées à l'établissement des versions définitives et à la traduction des documents susceptibles d'être révisés, ainsi qu'à des réunions de coordination. Le débat général débutera le mardi 18 novembre à 10 heures.

Les débats sur tous les points de l'ordre du jour se dérouleront en séance plénière. Les représentants des Parties et des parties prenantes disposant de compétences étendues dans les domaines concernés et susceptibles de faire part d'expériences positives en matière de promotion de l'application de la Convention et de résolution de difficultés communes en rapport avec les points examinés seront invités à prononcer, pendant le débat général, des déclarations liminaires pour lancer la discussion sur ces points de l'ordre du jour.

Chaque point de l'ordre du jour comporte, le cas échéant, la liste des documents à examiner en vue des débat au titre de ce point. Les documents devant faire l'objet d'une décision (d'approbation ou d'adoption par exemple) sont clairement signalés comme tels, tandis que les autres documents destinés à faciliter les débats sont présentés en tant que documents d'information. En plus des documents traitant de questions ou de thèmes particuliers, deux documents établis par le secrétariat fourniront des informations générales pertinentes pour de nombreux points devant être examinés au cours du débat général et ne seront donc pas mentionnés à nouveau après chaque point en tant que documents d'information, à moins qu'ils ne fassent expressément l'objet du point examiné. Il s'agit des documents suivants :

- a) Rapport de synthèse sur l'état de l'application de la Convention (ECE/MP.PP/2025/5) ;
- b) Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/2025/3).

De plus, les rapports nationaux sur l'application de la Convention, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Convention<sup>1</sup>, peuvent également fournir des informations générales utiles pour un certain nombre de points de l'ordre du jour.

## **Travaux préparatoires**

*Date et heure : lundi 17 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures*

### **1. Ouverture des travaux préparatoires**

*Date et heure : lundi 17 novembre, 10 heures-10 h 10*

Le (La) Président(e) de la Réunion des Parties ouvrira les travaux préparatoires.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Date et heure : lundi 17 novembre, 10 h 10-10 h 20*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa huitième session tel qu'il figure dans le présent document.

#### **Document(s) :**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2025/1)

### **3. Établissement de la version finale des documents en souffrance**

*Date et heure : lundi 17 novembre, 10 h 20-13 heures et 15 heures-18 heures*

Les représentants seront invités àachever l'élaboration des éventuels documents en souffrance.

---

<sup>1</sup> Voir <https://aarhusclearinghouse.unece.org/national-reports/reports>.

## Débat général<sup>2</sup>

*Dates et heures : mardi 18 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures, et mercredi 19 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures.*

### 4. Ouverture du débat général

*Date et heure : mardi 18 novembre, 10 heures-10 h 5*

Le (La) Président(e) de la Réunion des Parties ouvrira le débat général.

### 5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention

*Date et heure : mardi 18 novembre, 10 h 5-10 h 15*

Le secrétariat informera la Réunion des Parties de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention et l'amendement à la Convention<sup>3</sup>.

Les représentants des États ou des organisations régionales d'intégration économique qui ne sont pas encore parties à la Convention ou à l'amendement à la Convention seront invités à rendre compte de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion concernant ces instruments.

### 6. Questions de fond

*Date et heure : mardi 18 novembre, 10 h 15-12 h 40*

#### a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques

*Date et heure : mardi 18 novembre, 10 h 15-10 h 50*

La Présidente de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information présentera un aperçu des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la septième session de la Réunion des Parties (Genève, 18-20 octobre 2021).

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux menés, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations pour la suite des travaux dans ce domaine. Elle sera aussi invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2025/7).

#### Document(s)

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/1 sur les moyens de promouvoir un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2025/7)

---

<sup>2</sup> Conformément à la pratique établie, toutes les décisions adoptées à titre provisoire pendant le débat général seront formellement adoptées lors du débat conjoint de haut niveau (20 novembre 2025). La clôture officielle de la huitième session aura également lieu lors du débat conjoint de haut niveau.

<sup>3</sup> Des informations sur l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention et l'amendement à la Convention sont disponibles à l'adresse : <https://unece.org/environment-policy/public-participation/aarhus-convention/status-ratification>.

*Documents d'information*

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-sixième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2022/2), y compris la séance thématique sur l'accès à l'information

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur sa huitième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2024/3)

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur sa neuvième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2025/3)

**b) Participation du public au processus décisionnel**

*Date et heure : mardi 18 novembre, 10 h 50-11 h 30*

La Présidente de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel présentera un aperçu des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la septième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux menés, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations pour la suite des travaux dans ce domaine.

Elle sera aussi invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel.

**Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/2 sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2025/8)

*Documents d'information*

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur sa dixième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2023/3)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-septième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2023/2), y compris la séance thématique sur la participation du public au processus décisionnel

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur sa onzième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2025/4)

**c) Accès à la justice**

*Date et heure : mardi 18 novembre, 11 h 30-12 h 10*

Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice présentera un aperçu des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la septième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux menés, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations pour la suite des travaux dans ce domaine.

Elle sera également invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice.

**Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/3 sur les moyens de promouvoir un accès effectif à la justice (ECE/MP.PP/2025/9)

*Documents d'information*

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa quatorzième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2022/3)

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa quinzième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2023/4)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-huitième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2024/2), y compris la séance thématique sur l'accès à la justice

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa seizième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2025/5)

**d) Organismes génétiquement modifiés**

*Date et heure : mardi 18 novembre, 12 h 10-12 h 40*

Le Président de la quatrième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'éducation, l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (Genève, 11 et 12 décembre 2023) rendra compte des activités relatives aux organismes génétiquement modifiés menées depuis la septième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités relatives à l'application de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés et/ou l'application de l'amendement à la Convention sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux menés, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations pour la suite des travaux dans ce domaine.

**Document(s)**

*Documents d'information*

Rapport sur la quatrième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'éducation, l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (ECE/MR.PP/WG.1/2024/6)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-neuvième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2025/2, à paraître), y compris la séance thématique sur les organismes génétiquement modifiés

**7. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention**

*Dates et heures : mardi 18 novembre, 12 h 40-13 heures et 15 heures-18 heures, et mercredi 19 novembre, 10 heures-11 h 30*

**a) Mécanisme d'établissement de rapports**

*Date et heure : mardi 18 novembre, 12 h 40-13 heures et 15 heures-15 h 20*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner l'application de la Convention en se fondant sur les rapports nationaux soumis par les Parties et sur le rapport de synthèse établi par le secrétariat. Elle devrait aussi prendre note de tous rapports soumis par les signataires et les autres États non parties à la Convention, ainsi que des rapports établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales (ONG). Les Parties seront invitées à examiner les principales tendances, difficultés et solutions mises en évidence dans ces rapports. Elles seront aussi invitées à débattre de l'expérience acquise dans le cadre de la

procédure d'établissement des rapports, notamment en ce qui concerne la participation des ONG et d'autres parties prenantes au processus, et à se prononcer sur les moyens possibles d'améliorer le processus à l'avenir.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les prescriptions en matière d'établissement de rapports.

#### **Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/7 sur les prescriptions en matière d'établissement de rapports (ECE/MP.PP/2025/13)

#### **b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

*Date et heure : mardi 18 novembre, 15 h 20-18 heures*

##### *i) Comité d'examen du respect des dispositions*

*Date et heure : mardi 18 novembre, 15 h 20-17 heures*

La Présidente du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités menées par le Comité depuis la septième session de la Réunion des Parties et présentera les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris les recommandations générales qui s'y trouvent et les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties, et à examiner, réviser si nécessaire et adopter provisoirement des projets de décision ayant trait aux respect des dispositions. Outre un projet de décision sur les questions générales relatives au respect des dispositions, les Parties examineront un certain nombre de projets de décision supplémentaires concernant des cas précis de non-respect des dispositions.

La Réunion des Parties devrait également élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.

#### **Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/8 sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.PP/2025/22)

Projets de décision supplémentaires concernant des cas précis de non-respect des dispositions (à déterminer)<sup>4</sup>

*Documents d'information*

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les questions de procédure (ECE/MP.PP/2025/48)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.PP/2025/49)

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2024/9)

Rapports complémentaires concernant des cas précis ayant trait au respect des dispositions (à déterminer)

---

<sup>4</sup> Des projets de décision supplémentaires et des rapports complémentaires concernant des cas précis ayant trait au respect des dispositions seront finalisés au cours de la période précédant la session. Il n'est donc pas possible de présenter une liste complète de ces décisions ou rapports à l'heure actuelle.

ii) *Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement*

*Dates et heures : mardi 18 novembre, 17 heures-18 heures, et mercredi 19 novembre, 10 heures-10 h 50*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les principales tendances, difficultés et bonnes pratiques relatives à la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement. Elle sera également invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement. La Réunion des Parties devrait aussi élire le Rapporteur spécial ou la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement.

**Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/9 sur la protection effective des défenseurs et défenseuses de l'environnement dans le cadre du mécanisme de réaction rapide de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ECE/MR.PP/2025/17)

*Documents d'information*

Rapport sur les plaintes reçues et les activités menées par le Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (ECE/MR.PP/2025/18)

Rapport sur les consultations régionales avec les défenseurs et défenseuses de l'environnement organisées par le Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (ECE/MR.PP/2025/19)

Rapport sur les principales tendances et menaces concernant les défenseurs et défenseuses de l'environnement recensées par le Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (ECE/MR.PP/2025/20)

Lignes directrices concernant le droit de manifester pacifiquement pour l'environnement et la désobéissance civile établies par le Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (ECE/MR.PP/2025/21)

c) **Renforcement des capacités**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 10 h 50-11 h 30*

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du secrétariat sur certaines des principales activités de renforcement des capacités menées pendant la période intersessions pour promouvoir l'application plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les différentes activités au moyen du cadre de coordination des activités de renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à fournir des précisions sur ces activités. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui subsistent en matière de renforcement des capacités.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités menées, à fournir un retour d'information sur ces activités et à donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

*Documents d'information*

Rapport sur le renforcement des capacités (ECE/MR.PP/2025/6)

## **8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 11 h 30-13 heures et 15 heures-15 h 30*

### **a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 11 h 30-11 h 40*

Le secrétariat rendra compte des demandes d'adhésion soumises à la Réunion des Parties par des États non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Les Parties, les signataires et les parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités liées à la promotion de l'adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la CEE.

### **b) Promotion des principes de la Convention**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 11 h 40-12 h 20*

Le Président de la séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales, organisée dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties, donnera un aperçu des activités pertinentes menées dans ce domaine depuis la septième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités en relation avec ce domaine d'activité.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux menés, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant les futurs travaux relatifs aux moyens de promouvoir les principes de la Convention.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.

### **Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/4 sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MR.PP/2025/10)

*Documents d'information*

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-sixième réunion (ECE/MR.PRTR/WG.1/2022/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-septième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2023/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-huitième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2024/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa vingt-neuvième réunion (ECE/MR.PP/WG.1/2025/2, à paraître)

### **c) Synergies entre la Convention et d'autres accords et processus multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 12 h 20-13 heures*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres

partenaires concernant les activités en cours ou prévues, et à étudier les moyens de continuer à promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

**d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio et à l'objectif de développement durable n° 16**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 15 heures-15 h 30*

Les parties, les signataires, les autres États et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités en cours ou prévues se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et à l'objectif de développement durable n° 16.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations communiquées.

**9. Programme de travail et fonctionnement de la Convention**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 15 h 30-17 h 20*

**a) Exécution du Programme de travail pour 2022-2025**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 15 h 30-16 heures*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner, en se fondant sur les rapports établis par le secrétariat, l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 et l'utilisation des fonds versés pour la période 2022-2025. La Réunion des Parties sera également invitée à étudier l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2030.

**Document(s)**

*Documents d'information*

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/2025/3)

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme de travail relatif à la Convention pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/2025/4)

**b) Futur programme de travail pour 2026-2029**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 16 heures-16 h 40*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur le programme de travail pour 2026-2029.

Les parties, les signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat avant la réunion de leur intention de contribuer aux ressources financières de la Convention.

Le secrétariat rendra compte à la Réunion des Parties des renseignements reçus et les délégations seront invitées à communiquer toute information supplémentaire.

**Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/5 sur le programme de travail pour 2026-2029 (ECE/MP.PP/2025/11)

**c) Dispositions financières**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 16 h 40-17 h 20*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.

**Document(s)**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VIII/6 sur les dispositions financières au titre de la Convention (ECE/MP.PP/2025/12)

**10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 17 h 20-17 h 30*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, décision I/1, annexe).

**11. Élection du (de la) Président(e), des Vice-Président(e)s et des autres membres du Bureau**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 17 h 30-17h 40*

La Réunion des Parties devrait élire un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s parmi les représentants des Parties présentes à la réunion, conformément à l'article 18 (par. 1) du Règlement intérieur. Elle devrait également élire les autres membres du Bureau parmi les représentants d'autres Parties, conformément à l'article 22 (par. 1 b)) du Règlement intérieur.

Les ONG qui ont vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et qui s'y emploient activement devraient désigner un(e) représentant(e) chargé(e) de participer aux réunions du Bureau en qualité d'observateur (d'observatrice), conformément à l'article 22 (par. 2 et 4) du Règlement intérieur.

**12. Date et lieu de la neuvième session ordinaire**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 17 h 40-17 h 50*

La Réunion des Parties devrait prendre une décision préliminaire concernant la date et le lieu de sa neuvième session ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à envisager d'accueillir cette réunion et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.

**13. Questions diverses**

*Date et heure : mercredi 19 novembre, 17 h 50-18 heures*

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

## II. Organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>No</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Travaux préparatoires</b>		
<i>Lundi 17 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures</i>		
10 heures-10 h 10	1	Ouverture des travaux préparatoires
10 h 10-10 h 20	2	Adoption de l'ordre du jour
10 h 20-13 heures	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance
13 heures-15 heures		<i>Déjeuner</i>
15 heures-18 heures	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance (suite).
<b>Débat général</b>		
<i>Mardi 18 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures, et mercredi 19 novembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures.</i>		
<i>Mardi 18 novembre</i>		
10 heures-10 h 5	4	Ouverture du débat général
10 h 5-10 h 15	5	État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention
10 h 15-12 h 40	6	Questions de fond
10 h 15-10 h 50	6 a)	Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques
10 h 50-11 h 30	6 b)	Participation du public au processus décisionnel
11 h 30-12 h 10	6 c)	Accès à la justice
12 h 10-12 h 40	6 d)	Organismes génétiquement modifiés
12 h 40-13 heures et 15 heures-18 heures	7	Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention
12 h 40-13 heures	7 a)	Mécanisme d'établissement de rapports
13 heures-15 heures		<i>Déjeuner</i>
15 heures-15 h 20	7 a)	Mécanisme d'établissement de rapports (suite)
15 h 20-18 heures	7 b)	Mécanisme d'examen du respect des dispositions
15 h 20-17 h 00	7 b) i)	Comité d'examen du respect des dispositions
17 heures-18 heures	7 b) ii)	Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement

<i>Date et heure</i>	<i>No</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Mercredi 19 novembre</i>		
10 heures-11 h 30	7	Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention (suite)
10 heures-10 h 50	7 b) ii)	Rapporteur spécial sur les défenseurs et défenseuses de l'environnement (suite)
10 h 50-11 h 30	7 c)	Renforcement des capacités
11 h 30-13 heures et 15 heures-15 h 30	8	Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes
11 h 30-11 h 40	8 a)	Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe
11 h 40-12 h 20	8 b)	Promotion des principes de la Convention
12 h 20-13 heures	8 c)	Synergies entre la Convention et d'autres accords et processus multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement
13 heures-15 heures		<i>Déjeuner</i>
15 heures-15 h 30	8 d)	Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio et à l'objectif de développement durable n° 16
15 h 30-17 h 20	9	Programme de travail et fonctionnement de la Convention
15 h 30-16 heures	9 a)	Exécution du Programme de travail pour 2022-2025
16 heures-16 h 40	9 b)	Futur programme de travail pour 2026-2029
16 h 40-17 h 20	9 c)	Dispositions financières
17 h 20-17 h 30	10	Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention
17 h 30-17 h 40	11	Élection du (de la) Président(e), des Vice-Président(e)s et des autres membres du Bureau
17 h 40-17 h 50	12	Date et lieu de la neuvième session ordinaire
17 h 50-18 heures	13	Questions diverses